



Section <b>Durée du trajet</b>		Page 1 de 1	
	Adoptée le 1 <sup>er</sup> mai 2007	Révisée le 16 sept. 2009	Revue 6 février 2017

<b>Énoncé</b>	<p>Bien que les membres du personnel du Service de transport Francobus planifient des routes efficaces, les élèves ne doivent pas passer un temps indu à bord du véhicule.</p>
<b>Modalités</b>	<p>Les membres du personnel du Service de transport Francobus considéreront la durée des trajets lors de la planification des circuits d'autobus. Dans la mesure du possible, le temps passé à bord du véhicule par les élèves ne dépassera pas</p> <p>60 minutes pour les élèves de la maternelle et jardin; 60 minutes pour les élèves de 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année ; et 75 minutes pour les élèves de 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année.</p> <p>Le temps des trajets est calculé dans des conditions «dites» normales de circulation, mais ne tient pas compte des anomalies causées par des facteurs externes tels les accidents routiers (autres véhicules) et la météo non clémente.</p>